

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du 16 décembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.6, 2.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h50.

#### Etaient présents :

**Amagney :** M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 7.6), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.6), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Guéric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 0.1), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 7.6), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 7.6 et jusqu'au 1.2.4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 7.6), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 7.6) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 2.1) Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.8) Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 7.6) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.2.4) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 7.6) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (à partir du 7.6) Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 7.6) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 7.6)

#### Etaient absents :

**Besançon :** M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUÏ, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Busy : M. Alain FELICE Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pugey : M. Frank LAIDIÉ Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Thise : M. Alain LORIGUET Venise : M. Jean-Claude CONTINI

**Secrétaire de séance :** M. Fabrice TAILLARD

#### Procurations de vote :

**Mandants :** S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 0.1), P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, YM. DAHOUÏ (à partir du 1.1.1), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, JS. LEUBA, C. MICHEL (à partir du 7.6), D. POISSENOT (à partir du 4.1), R. REBRAB (à partir du 7.6), K. ROCHDI (jusqu'au 0.1), M. SEBBAH, G. VAN HELLE, S. WANLIN, M. ZEHAF, J. CANAL, P. CORNE, D. PARIS, S. RUTKOWSKI (à partir du 0.2), R. STEPOURJINE, A. LORIGUET

**Mandataires :** C. MICHEL (jusqu'au 0.1), J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. LIME, F. PRESSE, M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. CURIE, L. CROIZIER, N. BODIN, AS. ANDRIANTAVY, S. BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), R. STHAL (à partir du 4.1), F. ALLEMANN (à partir 7.6), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.1), C. WERTHE, D. SCHAUSS, Y. POUJET, T. MORTON, JY. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, M. FELT (à partir du 0.2), Y. GUYEN, F. TAILLARD

Délibération n°2019/005097

Rapport n°3.6 - Zone d'Activité Economique du Parc de l'Echange - Vente d'assiettes foncières pour l'implantation de l'entreprise SCI LEFEVRE 25

## Zone d'Activité Economique du Parc de l'Echange - Vente d'assiettes foncières pour l'implantation de l'entreprise SCI LEFEVRE 25

**Rapporteur** : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

**Commission** : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2019 et au PPIF 2019-2023 « Ventes ECHANGE » Budget annexe AIBO	Montant prévu au BP : 1 646 000 € Montant de l'opération : 326 250 €

**Résumé :**

Grand Besançon Métropole, maître d'ouvrage de la réalisation de la Zone d'Activité de l'Echange, assure la commercialisation des assiettes cessibles depuis la réception des aménagements réalisés.

La SCI LEFEVRE 25 souhaite s'implanter sur la zone d'activité et a sollicité l'acquisition de plusieurs parcelles.

Il est proposé de vendre les lots concernés pour un montant de 22,50 €HT/m<sup>2</sup>.

**Rappel du contexte :**

Le Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest, SMAIBO, créé en 1992 avait été conçu pour aménager et commercialiser des ZAE de l'ouest bisontin.

En application de la loi NOTRe et conformément à l'arrêté préfectoral n° 25-2016-11-02-13 en date du 2 novembre 2016 autorisant le retrait du Conseil départemental du Doubs du Syndicat mixte de l'aire industrielle de Besançon ouest (SMAIBO), le Grand Besançon, devenu Grand Besançon Métropole, s'est substitué de plein droit au SMAIBO au 1er janvier 2017.

Grand Besançon Métropole est donc compétent en matière d'aménagement, de gestion et de commercialisation sur l'ensemble des zones d'activités du SMAIBO parmi lesquelles le parc d'activités de l'Echange situé sur la commune de Chemaudin-et-Vaux.

Le parc de l'Echange a été réalisé sous forme de ZAC et fait l'objet d'une commercialisation depuis 2010. Les phases 1, 2 et 3 sont commercialisées à 80%. Les phases 4 et 5 ont récemment été aménagées et sont en cours de commercialisation.

Par délibération en date du 23 février 2017, Grand Besançon Métropole a fixé le prix de vente des terrains des Zones d'activités économiques de l'ouest de Besançon et retenu ceux appliqués précédemment par le SMAIBO (tarif confirmé par un avis du Domaine en date du 16/03/2017), à savoir pour le parc de l'Echange :

Nature des terrains	Phase(s) concernée(s)	Prix de cession
<i>Terrains à vocation industrielle ou artisanale</i>	<i>Phase 2</i>	<i>19 € HT / m<sup>2</sup></i>
<i>Terrains à vocation industrielle ou artisanale</i>	<i>Phase 3</i>	<i>22 € HT / m<sup>2</sup></i>
<i>Terrains à vocation industrielle ou artisanale</i>	<i>Phases 1, 4 et 5</i>	<i>25 € HT / m<sup>2</sup></i>
<i>Terrains à vocation tertiaire</i>	<i>Phase 1 + autres si besoin</i>	<i>38 € HT / m<sup>2</sup> minimum</i>

Compte tenu de la topographie marquée des phases 4-5 et de la configuration des parcelles, le prix de vente des lots des phases 4 et 5 du Parc d'Activités de l'Echange a été fixé au prix de 22,50 € H.T./ m<sup>2</sup> (délibération du bureau communautaire du 9 mai 2019),

La SCI LEFEVRE 25 (concessionnaire DAF) a manifesté son intérêt pour l'acquisition de plusieurs lots sur la phase 4 du parc de l'Echange pour y installer les nouveaux locaux d'une succursale poids lourd et a soumis un avant-projet.

L'accord de vente d'assiette foncière par Grand Besançon Métropole à la SCI LEFEVRE 25, est consenti pour une surface approximative de 14 500 m<sup>2</sup> à parfaire, correspondant aux lots 21, 20 et 19 pour partie selon les modalités figurant au tableau ci-dessous :


Commune	Propriétaire	Section/ Parcelle	Emprise approximative (m <sup>2</sup> )	Prix estimé de cession en euros HT et frais de transaction
Chemaudin-et-Vaux	GBM	593 ZE 0140 p	14 500	326 250

Cette vente est consentie sous conditions, notamment, que l'acquéreur obtienne les autorisations d'urbanisme et les prêts afférents.

**A la majorité, 10 contre, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur la vente des lots 21, 20 et 19p, correspondant à une emprise approximative de 14 500 m<sup>2</sup>, au profit de la SCI LEFEVRE 25, sur la base d'un prix de 22,50 € HT/m<sup>2</sup>,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à cette vente.

Pour extrait conforme,  
 Le Vice-Président suppléant,  
 Gabriel BAULIEU  
 1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à la majorité :

Pour : 92  
 Contre : 10  
 Abstention : 0  
 Ne prennent pas part au vote : 0